|  |  |
| --- | --- |
| LOGO COLLECTIVITE | **N°**……………**Arrêté portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI)*****(agent exerçant les fonctions de SGM dans les communes de moins de 3 500 habitants)***M Grade  |

Le Maire de la Commune de ................................................,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L712-12 et L712-13,

*(Si agent à temps non complet) Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,*

Vu le décret n° 93-863 du 18 juin 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l’arrêté en date du …….. portant nomination de M………. aux fonctions de secrétaire général de mairie à compter du ……….,

Considérant que M………., titulaire *(ou stagiaire)* sur le grade de ………………………………., exerce les fonctions de secrétaire général de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants à compter du ………..,

*OU*

*Considérant que M………., titulaire (ou stagiaire) sur le grade de ………………………………., exerce les fonctions de secrétaire général de mairie dans une commune comptant entre 2 000 habitants et moins de 3 500 habitants à compter du ……..,*

Considérant que les missions exercées ouvrent droit à la NBI,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** À compter du ……, M ……, ……………….. *(grade)* à temps complet *(ou à temps non complet à raison de …… heures hebdomadaires)*, bénéficie de la bonification indiciaire de 30 points majorés *(si temps non complet : proratisés à raison de …./35èmes).*

**ARTICLE 2** : Le versement de la bonification indiciaire prendra fin lorsque l'agent cessera d'exercer les fonctions y ouvrant droit.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de Mairie est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée :

 - au Président du Centre de Gestion de la Charente

 - au Comptable de la collectivité

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, Nom et qualité du signataire

|  |
| --- |
| Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.Ce recours peut être déposé sur l’application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)Notifié le ……………………………..Signature de l’agent : |